

CINQ CENT VINGT-QUATRIÈME SESSION

Mercredi le 19 avril 2017

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 19 avril 2017 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(16 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Roger Hotte et la directrice, Environnement et Territoire, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures 10.

9161-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y reportant le point 8.

ADOPTÉE

9162-17 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2017

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 15 mars 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

9163-17 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2017

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 22 mars 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

9164-17 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 13 avril 2017, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 13 AVRIL 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 13 avril 2017. Les membres du Conseil en prennent acte.

9165-17 ADOPTION DU RAPPORT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'approuver le rapport et les états financiers 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, tels que préparés par les vérificateurs " Raymond Chabot Grant Thornton ", comptables agréés.

ADOPTÉE

9166-17 ADOPTION DU RAPPORT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE LA CORPORATION MUNICIPALE DU COMTÉ DE TERREBONNE (CMCT)

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'approuver le rapport et les états financiers 2016 de la Corporation municipale du comté de Terrebonne, tels que préparés par les vérificateurs " Raymond Chabot Grant Thornton ", comptables agréés.

ADOPTÉE

9167-17 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement d'accorder le mandat, à titre de vérificateur, pour l'année fiscale 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, à " Raymond Chabot Grant Thornton ", comptables agréés.

ADOPTÉE

9168-17 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE LA CORPORATION MUNICIPALE DU COMTÉ DE TERREBONNE (CMCT)

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement d'accorder le mandat, à titre de vérificateur, pour l'année fiscale 2017 de la Corporation municipale du comté de Terrebonne, à " Raymond Chabot Grant Thornton ", comptables agréés.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 29 MARS 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du Comité consultatif agricole de la réunion tenue le 29 mars 2017. Les membres du Conseil en prennent acte.

9169-17 RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME À LA CPTAQ (DOSSIER 414205) POUR L'UTILISATION D'UN LOT EN ZONE AGRICOLE À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLLES – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif agricole (CCA), par sa résolution numéro 206-17 adoptée le 29 mars 2017, recommande au Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord d'émettre un avis défavorable en lien avec la demande de la Ville de Saint-Jérôme d'utiliser un lot en zone agricole à des fins autres qu'agricolles;

CONSIDÉRANT le manque d'information notamment dans la demande concernant le débit d'eau projeté;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord requièrent plus d'information afin de prendre une décision éclairée.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- Que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord demande à la CPTAQ une prolongation de délai afin d'émettre son avis, compte tenu qu'à la lumière de la recommandation du CCA, de plus amples informations sont nécessaires à la compréhension du dossier.

ADOPTÉE

9170-17 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉALISATION D’UNE ÉTUDE D’OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D’UNE PARTIE OU DE L’ENSEMBLE DE L’OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la réalisation d’une étude d’opportunité visant la mise en commun d’une partie ou de l’ensemble de l’offre municipale en sécurité incendie.

ADOPTÉE

9171-17 NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L’EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES (CDESL)

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement de nommer M. Gilles Robert à titre de représentant de la MRC de La Rivière-du-Nord au Conseil de développement de l’excellence sportive des Laurentides (CDESL) en remplacement de M. Stéphane Maher.

ADOPTÉE

9172-17 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES DONS ET COMMANDITES DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement d’adopter la politique sur les dons et commandites de la MRC de La Rivière-du-Nord, telle que présentée.

ADOPTÉE

9173-17 RÈGLEMENT NUMÉRO 305-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 302-16 VISANT À ÉTABLIR UN DEUXIÈME PÉRIMÈTRE DE LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À RAYONNEMENT RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la résolution CM-11284/16-11-15 de la Ville de Saint-Jérôme demandant une modification au SADR de manière à inclure le lot 4 033 624 dans le périmètre de localisation en lien avec l’appel d’offres AO 2016-08 lancée par le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a adopté, le 8 décembre 2016, le projet de règlement 302-16 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) de manière à autoriser l’implantation d’un service ou d’un équipement à rayonnement régional sur le lot 4 033 624 du cadastre du Québec à Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT qu’une consultation publique relative audit projet de règlement a eu lieu le 18 janvier 2017, en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité du 3 février 2017 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a adopté, le 15 février 2017, le règlement 302-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de manière à autoriser l'implantation d'un service ou d'un équipement à rayonnement régional sur le lot 4 033 624 du cadastre du Québec à Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT la résolution CM-11457/17-02-21 de la Ville de Saint-Jérôme, jointe aux présentes, demandant à la MRC de La Rivière-du-Nord le retrait de ladite demande de modification du SADR;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné au Conseil de la MRC le 15 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC juge opportun d'abroger le règlement 302-16.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 305-17 abrogeant le règlement numéro 302-16 visant à établir un deuxième périmètre de localisation des équipements et services à rayonnement régional.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN COMPTE RENDU PRÉLIMINAIRE RELATIF À LA VENTE POUR DÉFAUT DE NON-PAIEMENT DE TAXES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un compte rendu préliminaire relatif à la vente pour défaut de non-paiement de taxes 2017. Les membres du Conseil en prennent acte.

9174-17 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer la convention collective à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2535.

ADOPTÉE

9175-17 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AFIN D'ACCÉDER AUX SERVICES DE GESTION DES PROCURATIONS ET DES AUTORISATIONS DE MÊME QU'AUX SERVICES DE GESTION DES COMPTES UTILISATEUR DE MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

- QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise Madame Geneviève Bélanger, commis-comptable, à :
 - Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
 - Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
 - Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
 - Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

- QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord accepte que le ministre du Revenu communique à la représentante, Madame Geneviève Bélanger, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

- QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents afférents à la présente.

ADOPTÉE

9176-17

APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – PROCLAMATION – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement :

- DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution numéro 17-03-047-0 de la MRC du Rocher-Percé relative à la loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives. Les membres du Conseil en prennent acte.

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES MASKOUTAINS – CHAMBRE DES COMMUNES – ABOLIR LA TAXE SUR LES TRANSFERTS D'ENTREPRISES FAMILIALES – PROJET DE LOI C-274

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution numéro 17-01-22 de la MRC des Maskoutains concernant l'abolition de la taxe sur les transferts d'entreprises familiales – projet de loi C-274. Les membres du Conseil en prennent acte.

9177-17

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-40

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-40 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin de:

- créer la zone H-280 à partir des zones H-258 et C-259 afin d'y permettre les habitations trifamiliales jumelées et multifamiliales ainsi qu'agrandir la zone H-258 à même la zone C-257.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-40 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-40 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9178-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-380

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-380 amendant le règlement sur le zonage 0309-000 afin de :

- permettre une marge latérale réduite à 3,5 mètres pour une habitation lorsque celle-ci comporte un garage attenant ou intégré.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-380 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-380 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9179-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉSOLUTION PPCMOI - 2017-00312

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2017-00312 afin de :

- Régulariser l'occupation d'un immeuble à titre de résidence privée d'hébergement de 11 chambres.

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2017-00312 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2017-00312 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

9180-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉSOLUTION PPCMOI - 2017-00306

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2017-00306 afin de :

- Permettre un projet commercial intégré de deux bâtiments principaux, dont un comportera une station-service avec un dépanneur, un restaurant et un lave-auto et le second, un garage de réparation automobile et un restaurant

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2017-00306 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2017-00306 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

9181-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1202

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le Règlement numéro 1202 amendant le Règlement numéro 506-G relatif à la régie interne et à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de :

- Reconnaître deux rues aux conditions relatives à l'émission des permis.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1202 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1202 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**9182-17 DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR L'ORGANISME
« RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES »**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à l'organisme « Réseau des femmes des Laurentides », dans le cadre d'un coquetel pour souligner le 30^e anniversaire de l'organisme qui se tiendra le 21 juin prochain dans les salles « B, C et D » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

9183-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement, à 14 heures 40, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier